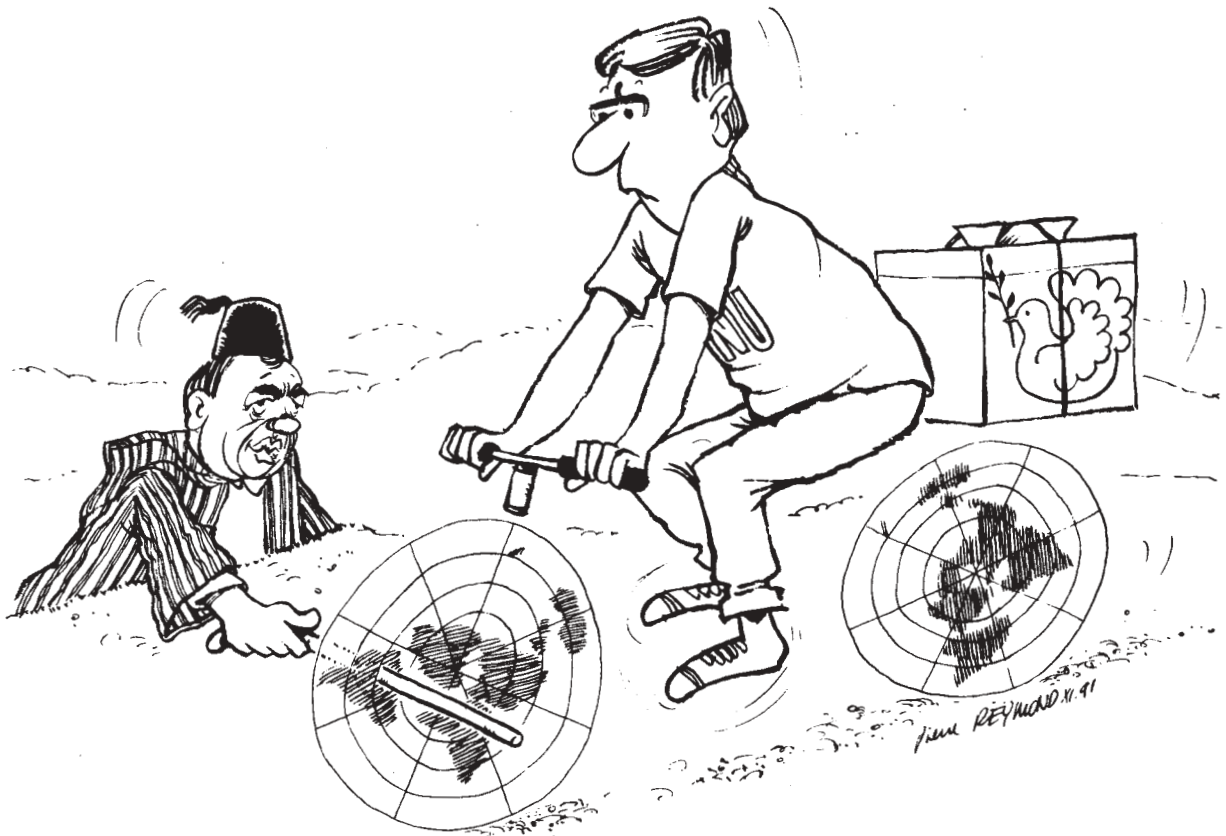


# SAHARA INFO

Bulletin de  
l'Association  
des  
Amis  
de la  
République  
Arabe  
Sahraouie  
Démocratique

JANVIER 1992  
N° 85 - 15F

## ONU: DÉRAPAGE



Dessin offert aux « Nouvelles Sahraouis » par M. P. Reymond

«Nouvelles sahraouies (le bulletin du comité suisse) nous ont aimablement autorisé à reprendre le dessin de M. et P. REYMOND, de leur première page de décembre.»

**2.12.90 :** Au cours d'une visite au Maroc, M. Valéry GISCARD D'ESTAING réaffirme son attachement à la permanence et la qualité des liens entre la France et le Maroc.

**16.12.90 :** Le Maroc connaît de nouveaux troubles qui font plusieurs dizaines de morts.

**18.12.90 :** Un sommet hispano-marocain se tient à Rabat, sommet qui pourrait porter atteinte au prestige de la démocratie espagnole déclare le Front Polisario.

**28.12.90 :** A l'occasion d'un message de vœux, le président MITTERRAND souligne l'exceptionnelle densité des liens entre la France et le Maroc.

**12.01.91 :** Le roi HASSAN II reçoit M. Roland DUMAS, ministre français des Affaires Etrangères.

**22.01.91 :** Les pays de l'U.M.A demandent officiellement à l'O.N.U la réunion urgente du Conseil de Sécurité en vue de faire cesser la Guerre du Golfe déclenchée le 16 Janvier.

**19.03.91 :** Le ministre marocain des Affaires Etrangères s'entretient avec le secrétaire général de l'O.N.U sur les modalités pratiques d'organisation du référendum d'autodétermination du Peuple Sahraoui selon les principes adoptés en Juin 1990.

**10.04.91 :** L'O.N.U s'apprête à relancer le processus de référendum d'autodétermination au Sahara Occidental.

**18.04.91 :** Le Parlement Européen demande que le territoire du Sahara Occidental soit provisoirement placé sous le contrôle de l'O.N.U en attendant l'organisation du référendum.

**29.04.91 :** Les 15 membres du Conseil de Sécurité de l'O.N.U approuvent à l'unanimité la résolution 690 qui décide la création de la MINURSO (Mission des Nations-Unies pour l'organisation d'un Référendum au Sahara Occidental). Le Conseil de Sécurité approuve aussi le rapport de M. PEREZ DE CUELLAR prévoyant les mécanismes de l'organisation d'un référendum (établissement des listes électorales, proclamation d'un cessez-le-feu, retrait d'une grande partie des troupes marocaines, libération des prisonniers politiques ...) Le Front Polisario exprime sa satisfaction face à l'adoption de la résolution. Cette réaction contraste avec le mutisme des autorités marocaines.

**17.05.91 :** Le roi HASSAN II effectue un voyage à Smara, capitale spirituelle du Sahara Occidental et y organise une première parade électorale.

**17.05.91 :** L'assemblée générale de

l'O.N.U adopte le budget de la MINURSO.

**25.05.91 :** M. PEREZ DE CUELLAR se rend au Maroc. Cette visite marque le début de la nouvelle phase diplomatique de la mise en application du processus référendaire.

**29.05.91 :** Après 3 jours d'une visite d'amitié et de travail avec le président Chadli BENDJEDID, le roi HASSAN II quitte Oran.

**30.05.91 :** Le Front Polisario déclare ne pas être opposé à une rencontre avec le roi Hassan II si celle-ci se situe dans le cadre du plan de l'O.N.U et facilite son application.

**12.06.91 :** Une caravane espagnole d'aide au Peuple Sahraoui composée de 80 véhicules arrive dans les camps sahraouis.

**13.06.91 :** Le Plan de Paix de l'O.N.U prévoyant explicitement l'échange de prisonniers entre les deux parties, l'amnistie annoncée par le roi HASSAN II concernant les Sahraouis n'a pas de sens déclare le Front Polisario qui souligne qu'un millier de sahraouis ont disparu depuis 1975.

**20.06.91 :** Suite au 8ème congrès du Front Polisario, monsieur Mohamed ABDELAZIZ est réélu secrétaire général du Front Polisario. Le bureau politique et le comité exécutif du Front Polisario fusionnent pour donner naissance au secrétariat national chargé de préparer le référendum.

**10.07.91 :** La Fondation France-Libertés présidée par madame Danielle MITTERRAND annonce que plusieurs organisations parmi lesquelles la F.I.D.H, la L.D.H, le MRAP, SOS Racisme, Terre des Hommes, la CIMADE, ... se sont rassemblées pour former un collectif de vigilance dans la perspective du référendum d'autodétermination au Sahara Occidental; collectif créé à l'initiative de la fondation.

**12.07.91 :** Le Maroc remet à l'O.N.U une liste de 75 000 noms de personnes que le Maroc considère comme sahraouies.

**22.07.91 :** Le ministère français des Affaires Etrangères réaffirme son soutien au Plan de Paix de l'O.N.U pour le Sahara Occidental.

**23.07.91 :** Le Maroc dépose à l'O.N.U une nouvelle liste de 45 000 noms de personnes supposées sahraouies.

**5.08.91 :** Le Front Polisario annonce qu'un avion Mirage F1 de l'armée marocaine a été abattu au cours d'une attaque marocaine contre la ville sahraouie de Tifariti.

**6.08.91 :** Les autorités marocaines confirment que l'aviation marocaine a attaqué de nouveau la ville sahraouie de Tifariti.

**6.08.91 :** La presse marocaine s'en prend vivement au représentant de M. PEREZ DE CUELLAR pour le Sahara Occidental, monsieur Johannes MANZ.

**7.08.91 :** Afin de ne pas anéantir les chances de paix au Sahara Occidental, monsieur Mohamed ABDELAZIZ, secrétaire général du Front Polisario, demande l'impérieuse intervention du secrétaire général de l'O.N.U pour mettre fin à l'escalade militaire marocaine.

**8.08.91 :** Monsieur Baba SAYED, représentant du Front Polisario en France demande à la France de réagir au défi que le Maroc vient de lancer aux Nations-Unies en procédant au bombardement de Tifariti.

**23.08.91 :** Le Front Polisario accuse le Maroc de chercher à empêcher l'organisation du référendum d'autodétermination au Sahara Occidental prévu par le Plan de Paix de l'O.N.U.

**24.08.91 :** L'agence marocaine M.A.P rapporte que l'armée marocaine poursuit ses opérations militaires au Sahara Occidental.

**26.08.91 :** Le P.S.O espagnol exprime à Madrid sa profonde inquiétude devant l'aggravation de la situation au Sahara Occidental.

**26.08.91 :** Le Front Polisario indique que la dernière offensive militaire marocaine a fait 19 morts et 65 disparus.

### Qui est derrière Sahara info

#### Présidence de l'Association

M. Barbier  
C. Bontemps  
D. Cadin  
C. Pistre

J. Rouxin  
R. Vizet

**Président :** F. Jacob

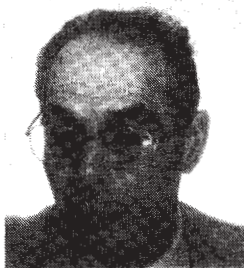
**Secrétaire générale :** R. Villemont

**Comité de Rédaction :**

R. Villemont  
G. Jacquemin  
P. Riché  
A. Deville  
C. Duchastelle



## La Paix menacée



« **L**e tour pris par les événements au Sahara Occidental ne cesse d'inquiéter. Aujourd'hui, il existe un risque certain d'échec du Plan de Paix de l'O.N.U. En effet, au moment de l'accord survenu en 1988 entre le Royaume du Maroc et le Front Polisario, il avait été convenu que les votants au référendum prévu seraient ceux, sous quelques réserves, inscrits au recensement de la population sahraouie effectué en 1974.

Le Maroc a remis cet accord en question et tente d'imposer à l'O.N.U un vote de 120 000 personnes qu'il qualifie de sahraouies et qui ont été transférées à cet effet au Sahara Occidental. Si l'O.N.U acceptait une telle manoeuvre, l'ensemble du processus convenu sous sa médiation serait mis à néant et notamment le référendum d'autodétermination, qui n'aurait plus la moindre signification si le corps électoral était élargi selon des critères imposés par le Maroc.

Il est regrettable que, malgré la présence de la MINURSO, ces milliers de marocains s'inscrivant dans une nouvelle « Marche Verte », aient été transférés au Sahara Occidental. Ces actions délibérées du gouvernement marocain violent le Plan de Paix de manière flagrante.

D'autre part, des sources diplomatiques de l'O.N.U ont fait état de la récente transmission frauduleuse au Maroc par un haut fonctionnaire de l'O.N.U, de disquettes contenant les listes d'électeurs sahraouis transmises par le Front Polisario. De quoi s'interroger et s'inquiéter.

Le rôle urgent de tous ceux qui souhaitent un référendum juste et équitable est de s'adresser à l'O.N.U pour qu'elle reprenne sa complète neutralité et s'oppose aux tentatives hégémoniques du roi du Maroc.

La France, membre du Conseil de Sécurité, se doit d'intervenir pour faire valoir ce droit à l'autodétermination qu'elle a confirmé dans le conflit du Sahara Occidental.

Notamment, elle doit soutenir toute initiative d'envoyer des observateurs français dans les territoires du Sahara Occidental, ce qui a été jusqu'ici refusé par le Maroc.

Adressez-vous à vos élus, quels qu'ils soient, aux personnalités que vous côtoyez, pour qu'ils interviennent d'urgence, auprès du gouvernement français, auprès des Nations-Unies pour que le Plan de Paix, tel qu'il a été accepté par les deux parties, soit respecté.

Il faut aussi que notre presse nationale et régionale, soit saisie de cette question par des communiqués, des articles permettant de faire connaître aux français le danger, pour l'ensemble du Maghreb, que court le processus de paix au Sahara Occidental.

**Francis JACOB**

Président des Amis de la RASD

## QUELQUES IMAGES ...



Les 500 m<sup>2</sup> du hall d'exposition du Palais des Congrès du Mans, animés de bannières et de portraits, témoignages de solidarité et de la dureté de la répression pour les Sahraouis en territoire occupé par le Maroc (animation plastique réalisée par M. et J. LIEGEOIS, graphistes manceaux).



Monsieur JARRY, maire du Mans devant une toute petite partie de la fresque «Le Mans-Haouza. Solidarité» (oeuvre des graphiste M. et J. LIEGEOIS).

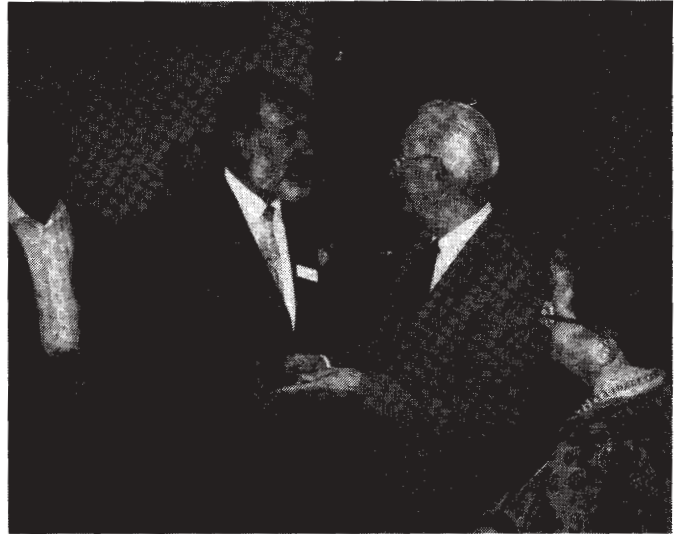
Conférence de presse en présence de Mohamed LAMINE, président du Conseil National Sahraoui.







Vemissage de l'exposition le 9 Octobre, quelques jours avant l'ouverture de la Conférence. Les manœuvres sont venus nombreux à la rencontre des Sahraouis à travers plusieurs expositions. - En particulier la belle expo-photo de Cuges les



Réception à l'Hôtel de Ville du Mans. Rencontre historique de M. JARRY, maire du Mans et de M. GALAND, président de la Coordination, sous l'oeil attentif de Mme ROUXIN, présidente du comité de jumelage !



La tribune de la Conférence, en présence de monsieur Jean-Pierre COT, président du groupe socialiste au Parlement Européen.

## Les Sahraouis face à la nouvelle marche verte

# «LA GRANDE FALSIFICATION MAROCAINE»

Des associations de neuf pays européens ont lancé mardi un appel «urgent» au Conseil de Sécurité pour qu'il «sauve» le Plan de Paix des Nations-Unies au Sahara Occidental. Le Maroc tenterait de le saboter.

LE MANS - «Rendez-vous chez nous, à El Ayoun, pour la 18ème conférence de coordination du soutien aux Sahraouis». C'est sur ces mots que s'est achevée fin octobre au Mans, jumelée depuis 1981 avec Haouza, au Sahara Occidental, la 17ème conférence européenne de soutien au Peuple Sahraoui.

Un crédo qui traduit la volonté et les craintes des dirigeants de la République Arabe Sahraouie et Démocratique. Les Nations-Unies ont imposé au Maroc un référendum d'autodétermination au Sahara Occidental

pour Janvier 1992. Ce qu'attendent depuis 15 ans les Sahraouis exilés dans la hamada algérienne du Draa, au sud de Tindouf.

Le Plan de l'O.N.U prévoyait l'établissement des listes électorales à partir du recensement espagnol de 1974. Or, selon Mohamed SIDATI, le ministre de l'information sahraoui, «le Maroc est en train de mettre en place un autre critère tribal qui fausse totalement le débat. Des dizaines de milliers de Marocains sont invités à gagner le Sahara Occidental.

On les munit de papiers qui authentifient une pseudo-origine sahraouie ; on leur inculque des rudiments de langue hassidi, de traditions nomades et on les pousse vers le sud. Une nouvelle marche verte silencieuse et machiavélique imaginée par Hassan II. Il y a déjà 40 000

Marocains à Dakhla et à Smara. 170 000 autres y sont attendus!»

Contre cette «machine infernale», les Sahraouis en appellent aux Nations-Unies et au Conseil de Sécurité. Ils ont l'appui des Américains. Ils aimeraient «que la France s'investisse un peu plus pour sauver le Plan de Paix».

Les tenants du «nouvel ordre mondial» entendront-ils l'appel des Sahraouis? «En d'autres circonstances, rappellent-ils, l'Organisation des Nations-Unies a su prendre les mesures nécessaires au respect du droit des peuples et de la légalité internationale...»

Martin GIOVACCHINI.

(Article paru dans Ouest France le 14 Novembre 1991 - Toutes éditions)

## INTERVIEW DE MONSIEUR BABA SAYED

Représentant du Front Polisario pour la France

**Q. Alors que l'O.N.U avait fixé la date du référendum au 26 Janvier 1992, où en est en cette fin d'année le processus référendaire ?**

R. L'adoption par le Conseil de Sécurité de la résolution 690 a soulevé un immense espoir de voir enfin le dernier chapitre de la décolonisation en Afrique se clore sur la base de l'exercice par le Peuple Sahraoui de son droit de choisir librement son avenir ; droit reconnu par la Communauté Internationale et l'O.N.U depuis des décennies.

Cet espoir était d'autant plus immense que le Plan de Paix est le résultat d'un accord obtenu entre les deux parties, le Royaume du Maroc et le Front Polisario, sous les auspices de l'O.N.U.

Donc ce plan, seule possibilité pour les deux parties de résoudre pacifiquement le conflit qui les oppose, après en avoir essayé bien d'autres, comportait des échéances précises et un calendrier minutieux.

La première phase correspondant au cessez-le-feu (6 Septembre 1991) devait se conclure fin janvier par la tenue et la proclamation des résultats du référendum.

Le gouvernement marocain, après avoir tenté d'empêcher la première phase en bombardant des zones contrôlées par le Front Polisario et en montant des opérations aéro-terrestres pour les détruire et en chasser la population installée là depuis des années de refuge, passe désormais à la phase supérieure de l'escalade. Il soumet l'O.N.U à un véritable chantage, tendant à obtenir d'elle à la place du référendum décidé, un plébiscite conforme à ses thèses. D'où les retards accumulés dans le travail des différentes commissions, les multiples obstacles dressés par le Maroc sur place. Ce qui me donne la certitude que la date du 27 Janvier ne peut plus être respectée.

**Q. Concrètement sur le terrain, quel travail a pu faire la MINURSO et quels enseignements en avez-vous tirés ?**

R. Normalement après le cessez-le-

feu, Monsieur MANZ devait occuper son siège à El Ayoun, capitale du Sahara Occidental, pour superviser le travail des commissions spécialisées et en particulier celui de la commission d'identification ; veiller au déploiement de l'ensemble de la MINURSO et faire respecter les différentes étapes de l'application de la résolution 690.

Pour mémoire : l'amnistie générale



pour les prisonniers sahraouis, l'échange des prisonniers militaires entre les deux parties, le rapatriement des sahraouis se trouvant à l'extérieur du territoire et leur installation dans les centres de leur choix pour l'ouverture de la campagne électorale, l'évacuation des militaires marocains qui doivent rejoindre leur pays, le démantèlement de l'administration marocaine, la neutralisation de la colonie marocaine de peuplement installée à la faveur de l'occupation des territoires, etc...

Aucune de ces étapes et aucune des conditions qui devaient les entourer n'ont été respectées ! Le Maroc, après avoir interdit l'accès du territoire aux casques bleus a fini, sous la pression de l'opinion internationale, par en autoriser quelques dizaines (exactement 260 alors que le plan prévoyait

2000 fonctionnaires onusiens). Ceux qui sont dans le territoire sont confinés dans les hôtels, objets d'une surveillance permanente, privés de la possibilité de communiquer avec la population et obligés à subir le diktat du roi puisqu'ils ne peuvent même pas arborer les insignes de l'O.N.U...

**Q. La presse anglo-saxonne a fait état de fuites et de pratiques avérées de corruption de membres de la MINURSO. Qu'en est-il exactement ?**

R. Vous faites certainement allusion aux informations contenues dans un article de «The Independant», du 15 Novembre 1991 et faisant état de la complicité de certains fonctionnaires de l'O.N.U avec les autorités marocaines. Ces informations confirmées de source diplomatique à New-York sont très préoccupantes. Elles établissent que des disquettes confidentielles donnant l'identité des personnes décédées depuis le recensement de 1974 auraient été fournies au Ministère de l'Intérieur marocain.

Toujours suivant les mêmes sources, ces mêmes responsables de l'O.N.U auraient transmis des informations confidentielles d'ordre militaire. Si ces informations viennent à être confirmées, de graves questions se poseront alors sur la responsabilité des Nations-Unies et sur la nature de leur rôle.

C'est ce que le Front Polisario a essayé de savoir en réclamant une enquête officielle aux Nations-Unies. Nous attendons toujours son résultat. De fait, le prestige et l'autorité de l'O.N.U et de la MINURSO sont véritablement mis en cause !

**Q. Compte-tenu de cette situation, le Plan de Paix de l'O.N.U est-il toujours considéré par vous comme la solution pour régler la question du Sahara Occidental ?**

R. Il est vrai que la question se pose de façon lancinante. Aujourd'hui, plus que jamais. Quand on se rend compte de la volonté du Maroc de vouloir à tout prix le vider de sa substance, quand au lieu de le considérer comme la seule possibilité pour



le Peuple Sahraoui, après 17 ans de guerre, de choisir librement entre l'indépendance et l'intégration au Maroc, les autorités marocaines ne le considèrent que comme le moyen tout trouvé d'imposer par la force leur vision des choses. Si tous ces signes qui sont autant de défis à leur autorité n'amènent pas l'O.N.U à sortir de son silence pour obliger le Maroc à respecter ses propres engagements contractés dans le cadre du Plan de Paix, alors le plan finirait par ne plus représenter cette chance de rétablir le Peuple Sahraoui dans ses droits et aider à mettre un terme à cette guerre qui ensanglante la région depuis 17 ans.

Dans ce cas le Peuple Sahraoui reprendrait son entière liberté d'action et continuerait sa lutte de légitime défense pour faire respecter son droit à l'autodépendance, droit reconnu par l'ensemble de la communauté internationale. Mais alors quelle perte de crédit et d'estime subirait l'O.N.U et le Conseil de Sécurité, dans une région qui attend d'eux une même rigueur et une même fermeté dans l'application de toutes les résolutions de l'O.N.U.!

**Q. Une réunion des collectifs de vigilance européens a eu lieu à Genève en novembre dernier. Nous savons qu'ils sont intervenus auprès de l'O.N.U à plusieurs reprises. Ces interventions ont-elles eu des effets positifs ? Pensez-vous qu'à terme elles puissent jouer un rôle significatif ?**

R. Le discours défendu en Europe et aux U.S.A après la Guerre du Golfe est fondé sur une certitude partagée dorénavant par l'ensemble des démocrates, à savoir qu'après la chute du Mur de Berlin et l'intervention des alliés dans le Golfe pour rétablir le peuple koweïti dans ses droits, une nouvelle ère s'ouvre, qui impose partout le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes du droit considéré comme indivisible et de la légalité internationale fondée sur les résolutions de l'O.N.U.

Vous savez que le problème du Sahara Occidental est depuis 1965 considéré comme un problème de décolonisation et le Peuple Sahraoui doit avoir la possibilité de choisir librement son devenir comme le réclament avec insistance toutes les

résolutions votées depuis lors. Un Plan de Paix existe aujourd'hui. Il est pour les deux parties, le Maroc et le Front Polisario, l'unique moyen de parachever cette décolonisation.

C'est dans ce cadre qu'un collectif de vigilance de 17 organisations françaises, rejoint ensuite par d'autres collectifs créés en Europe, a été constitué à l'initiative de la Fondation France-Libertés et présidé par Madame Danielle MITTERRAND. Les différentes initiatives qu'il a prises jusqu'à présent démontrent la détermination de ses membres d'obtenir des Nations-Unies le respect de leurs résolutions et du Maroc de cesser les violations systématiques du Plan de Paix.

Nous saluons ce rôle et nous le considérons comme fondamental dans la mesure où il est l'expression d'une volonté profonde des organisations des droits de l'homme françaises, mais aussi humanitaires, de ne plus accepter «le jugement de cour». Cette injustice bien mise en évidence par la fable de La Fontaine : «selon que vous serez puissant ou misérable, le jugement de la cour vous fera blanc ou noir»!

**Q. La France a longtemps soutenu le régime d'Hassan II, mais semble avoir observé une attitude très vigilante au Conseil de Sécurité en ce qui concerne le Plan de Paix. En tant que représentant en France du Front Polisario, quelle appréciation faites-vous de son rôle ?**

R. La France a effectivement soutenu le roi du Maroc et son entreprise de génocide contre le Peuple Sahraoui, mais c'était du temps de M. GISCARD D'ESTAING, donc avant 1981. C'est vrai que les gouvernements socialistes depuis lors ne sont pas allés jusqu'au bout de leur logique, fondée sur la reconnaissance du droit à l'autodétermination et que les hésitations ont souvent par rapport à ce problème, tenu lieu d'approche diplomatique.

Il a fallu attendre 1990-1991 pour voir la France jouer un rôle moteur dans l'élaboration et l'adoption du Plan de Paix de l'O.N.U. Par ailleurs, nous croyons vraiment que la diplomatie française peut toujours faire plus, ce qu'elle ne fait pas ... Le Maghreb et ses peuples, après la Guerre du Golfe, attendent de la

France, puissance méditerranéenne et pays ami avec lequel ils entretiennent de multiples relations, qu'elle fasse tout ce qui est en son pouvoir pour renforcer les chances de cette paix qui existe à travers la résolution 690. Toute attitude timide ou équivoque ne peut en définitive que nuire à son image et à sa réputation. S'agissant de la Guerre du Golfe, elle était ferme et rigoureuse pour obtenir l'application stricte des résolutions des Nations-Unies, alors qu'au Sahara Occidental, problème de décolonisation ayant fait l'objet de plusieurs résolutions des Nations-Unies, la France est sans voix, impuissante devant l'intransigeance du roi du Maroc. Ce sera là une situation que personne au Maghreb n'acceptera !

**Q. Face à cette politique des deux poids, deux mesures, que vous craignez dans l'application des résolutions de l'O.N.U, il y a en France des forces qui vous soutiennent et considèrent que le droit doit être indivisible.**

R. Vous avez bien raison d'insister sur l'importance de cette mobilisation en France des forces démocratiques favorables au droit du Peuple Sahraoui de disposer pleinement de son devenir. Leur action suscite toujours notre légitime espoir de voir le droit et la justice triompher, malgré les difficultés dressées par le roi du Maroc et l'indifférence parfois générale des états.

Que ces forces au Mans, aux Ulis, à Cuges les Pins, au Havre et ailleurs (je ne peux pas citer tout le monde), trouvent ici notre profonde reconnaissance. Tout le travail, toutes les actions qu'elles entreprennent aident à briser le silence et l'indifférence dans lesquels le Maroc veut envelopper la lutte courageuse du Peuple Sahraoui, et elles contribuent à créer une solidarité morale et matérielle nécessaires à son aboutissement.

Paris le 15 décembre 1991

## RÉUNION EUROPÉENNE POUR UN RÉFÉRENDUM LIBRE ET RÉGULIER AU SAHARA OCCIDENTAL - GENÈVE LE 12/11/1991

Collectif français de vigilance, présidé par Madame Danielle Mitterrand  
A.R.S.O. (Association suisse de soutien à un référendum libre et régulier au Sahara occidental)

Les collectifs européens pour un référendum libre et régulier au Sahara Occidental se sont réunis le 12 Novembre à Genève sur l'invitation du Collectif français de vigilance présidé par Madame Danielle MITTERRAND, Présidente de la Fondation France-Libertés et de l'Association suisse de soutien à un référendum libre et régulier au Sahara Occidental.

A l'occasion de cette réunion, les participants ont étudié le Plan de Paix de l'O.N.U adopté par le Conseil de Sécurité le 29 Avril dernier et son application. Au vu de la situation actuelle, très préoccupante, il leur a semblé opportun de lancer un appel à la Communauté internationale et en particulier au Conseil de Sécurité et à chacun des pays membres.

En tout premier lieu, ils tiennent à réaffirmer leur soutien au Plan de Paix, à Monsieur Javier PEREZ DE CUELLAR, Secrétaire général de l'O.N.U et à son représentant spécial concernant le Sahara Occidental, le diplomate suisse Johannes MANZ.

Dès son adoption, le Plan de Paix, malgré ses imperfections, a été pour les membres de la Réunion européenne pour un référendum libre et régulier au Sahara Occidental, le moyen par lequel une paix juste, fondée sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, pouvait être instaurée dans la région, dans la mesure où le référendum était réellement l'expression du peuple sahraoui.

Ainsi, dès leur création, les Associations pour un référendum libre et régulier au Sahara Occidental ont fixé leurs objectifs ; suivre de près toutes les activités déployées par les deux parties et par les forces de l'O.N.U (MINURSO) dont le mandat est de préparer et organiser le référendum. Elles se sont rendues rapidement compte que de nombreux obstacles étaient dressés par le Maroc sur la voie de la paix.

Aujourd'hui, elles relèvent 4 points

particuliers qui mettent ce référendum gravement en danger.

### 1. ENTRAVES AU DÉPLOIEMENT DE LA MINURSO

Dès Juin 1991, le Maroc renforce la fermeture du territoire du Sahara Occidental. Il ne permet pas à Monsieur Johannes MANZ de s'y rendre pour prévoir son transfert à El Ayoun dès la proclamation du cessez-le-feu. Jusqu'à ce jour, le représentant spécial, responsable de l'opération, n'a pas encore pu s'établir à El Ayoun comme le prévoit le Plan de Paix. Il se trouve toujours à New-York.

Le 12 Août, l'O.N.U se voit dans l'obligation d'interrompre les travaux préparatoires en vue du référendum car une équipe de la MINURSO dirigée par le représentant spécial adjoint et composée de 22 experts se voit refuser l'entrée du territoire.

Huit jours plus tard, le roi du Maroc rejette, dans un discours, la responsabilité du retard du Plan de Paix sur l'O.N.U et demande officiellement, le lendemain 21 Août, le report sine die du plan.

Malgré cette démarche et les actions militaires marocaines, terrestres et aériennes qui ont fait des morts et des blessés parmi la population civile sahraouie, le cessez-le-feu entre en vigueur le 6 Septembre sans que, pour autant, les activités prévues avant le jour J soient toutes réalisées.

La veille du cessez-le-feu, les premiers observateurs de l'O.N.U arrivent à El Ayoun. Ils sont 200 au lieu des quelques 1 700 prévus. Leur nombre n'a pas augmenté depuis lors. Pour sa part, la Swiss Medical Unit, qui comprend 80 personnes ne peut se déployer sur place comme prévu.

Actuellement, si la Swiss Medical Unit est au complet, elle dépend encore du Maroc pour une partie de sa logistique.

D'autres difficultés matérielles ont retardé le déploiement de la MINURSO. On peut citer, de façon non-exhaustive

- le matériel longtemps bloqué dans les ports marocains,
- les hélicoptères bloqués en Mauritanie,
- l'obligation d'utiliser la logistique marocaine,
- un navire contraint de décharger sa cargaison de 156 maisons préfabriquées aux Iles Canaries (début octobre).

Les obstructions ont pris de telles proportions que la MINURSO a dû faire des démarches auprès de la Mauritanie pour examiner dans quelle mesure ce pays pourrait devenir une de ses bases arrière. La Mauritanie a répondu favorablement à cette demande.

Dans la presse, on a pu lire quelques entrefilets rendant compte de certains obstacles rencontrés par la MINURSO mais, à notre connaissance, nous n'avons jamais entendu parler d'interventions du Conseil de Sécurité, contraignant le Maroc à respecter le Plan de Paix.

### 2. DEFINITION ET IDENTIFICATION DES ÉLECTEURS

Au lieu de transmettre dans les délais sa liste d'électeurs actualisée, le Maroc a fait parvenir à l'O.N.U, les 13 et 23 Juillet 1991, deux listes de 120 000 votants. Cette remise en cause des points 24 à 30 du Plan de Paix établis sur la base du recensement espagnol, accepté par les deux parties, le Maroc et le Front Polisario, est une obstruction de taille dans le processus.

Pourtant, comme prévu dans le Plan de Paix, la Commission d'identification annonce, le 25 Juillet 1991, que la première phase de son travail est terminée et que l'affichage des listes consolidées à partir du recensement de 1974, de 70 204 personnes peut être effectué par les parties. Dès le 13 Septembre, les listes sont affichées dans les camps de réfugiés sahraouis, le Maroc ne l'a toujours pas fait. Au contraire il empêche le travail de la commission en bloquant pendant longtemps son matériel à Agadir. Plus



grave encore. Le Maroc se prépare, dans le plus grand secret, à torpiller les préparatifs électoraux. On apprend, dès le 18 Septembre, que les autorités marocaines ont recruté 170 000 habitants du Maroc et qu'elles se préparent à les transférer au Sahara Occidental afin de les faire inscrire sur les listes électorales. Seule une minorité a des parents proches déjà mentionnés dans les listes officielles. Entre le 23 et le 28 Septembre, plus de 35 000 marocains arrivent au Sahara Occidental et sont installés dans des camps alentours des villes. Depuis lors, ce nouveau peuplement du Sahara Occidental a été confirmé par de nombreuses sources officielles marocaines tel que le gouverneur marocain du Sahara Occidental.

Les arrivants remplissent des formulaires destinés à leur donner une appartenance sahraouie et les autorités marocaines obligent des sahraouis figurant sur les listes électorales à reconnaître leurs liens de parenté avec les personnes récemment arrivées au Sahara Occidental. Ces nouveaux arrivants risquent, de plus, d'être une source de conflits pour la suite de la réalisation du Plan de Paix. Dans le sens contraire, des sahraouis figurant sur les listes sont obligés de se rendre au Maroc sous divers prétextes.

### 3. LA RÉPRESSION

L'isolement du Sahara Occidental avec l'extérieur a contribué à maintenir l'opinion publique internationale dans l'ignorance de la répression subie depuis 17 ans par le Peuple Sahraoui. Indistinctement, la répression a touché des hommes et des femmes de tous âges ainsi que des enfants.

Nous ne rappellerons pas ici l'histoire des multiples violations des droits de l'homme qui jalonnent tous les domaines de la vie sahraouie au Sahara Occidental mais nous nous arrêterons aux disparitions de plus de 800 sahraouis au cours des 17 dernières années. Malgré les appels de nombreuses organisations internationales (nous rappellerons les rapports d'Amnesty International et l'appel lancé à l. Sous-commission des droits de l'homme par 22 organisations non-gouvernementales), il n'a pas été possible d'obtenir des réponses satisfaisantes des autorités marocaines. On sait aujourd'hui qu'en-

tre deux et trois cents disparus sahraouis ont été libérés au cours de l'été 1991 mais, comme les libérés de Tazmamart, ils ont l'interdiction formelle de témoigner de leurs conditions de détention dans les bagnes marocains. Jamais, le gouvernement marocain n'a rendu publique la liste des disparus sahraouis libérés.

Si nous insistons, dans le cadre du référendum, sur les disparus sahraouis, c'est que d'une part, des sahraouis inscrits sur les listes électorales sont encore parmi les disparus et que, d'autre part, le Plan de Paix prévoit dès le jour du cessez-le-feu, donc dès le jour J, la libération des prisonniers et des détenus politiques ainsi que l'échange des prisonniers de guerre.

### 4. LA FERMETURE DU TERRITOIRE

Depuis très longtemps, l'accès au Sahara Occidental est loin d'être facile. Nous en avons plusieurs preuves. En 1988 déjà, deux Suisses s'étaient rendus dans la région sans échapper aux contrôles policiers systématiques et sans pouvoir entrer en relation avec des sahraouis de peur de les mettre en danger. La situation s'est encore détériorée depuis le 6 Septembre, date de la proclamation du cessez-le-feu. Ce jour-là, c'est à peine si quelques journalistes espagnols ont pu être présents à El Ayoun.

Par la suite, le territoire a été interdit aux journalistes (à l'envoyé spécial du Monde par exemple). Seul le tour officiel, mené par des agents marocains peut être entrepris. Nous sommes donc loin de la liberté de la presse telle qu'elle devrait normalement exister. Un journaliste suisse, confirme, dans de récents articles, l'interdiction d'entrée pour les journalistes. Il lève le voile sur la répression qui continue de s'abattre sur les sahraouis qui auraient l'audace de s'approcher d'un étranger ou d'un membre de la MINURSO. En effet, tout sahraoui qui serait vu en compagnie de membres de la MINURSO est menacé de sévices graves, voire de mort.

Comme défenseurs des droits de l'homme, les participants à la réunion européenne ne peuvent laisser dans le silence et l'ignorance le cas d'une jeune femme morte sous la torture pour avoir pris contact avec

des membres de la MINURSO. Nous savons, par le Front Polisario, que d'autres sahraouis ont été arrêtés à la fin octobre pour les mêmes accusations et sont portés disparus.

De plus, le gouvernement marocain a renforcé le système répressif habituel qui prévaut au Sahara Occidental. Le pays est, en effet, plus que jamais rempli de policiers, d'indicateurs et d'ex-militaires s'étant reconvertis dans la police.

### UN RÉFÉRENDUM A HUIS CLOS

Comment admettre qu'un référendum libre et régulier au Sahara Occidental puisse se dérouler dans une atmosphère de crainte et d'angoisse comme celle qui règne actuellement ? Le crédit de l'O.N.U est en jeu. Peut-on raisonnablement garder espoir en assistant passivement à la pièce dramatique qui se joue à huis clos au Sahara Occidental ? Le silence actuel ne peut servir que ceux qui utilisent le déni des règles internationales, la répression et la menace pour essayer d'obtenir une victoire au référendum.

Certes, le gouvernement marocain rétorquera peut-être que rien dans les activités que nous décrivons n'est contraire au Plan de Paix. Les preuves d'obstruction sont pourtant flagrantes et les Collectifs européens de vigilance le savent. Ils n'ont pas perdu de leur force d'indignation et lors de chaque nouvel obstacle, ils essaient, par fidélité à leurs objectifs, de briser le silence et de faire parvenir leurs inquiétudes à leur communauté nationale et à la communauté internationale.

Le but de la réunion européenne du 12 Novembre est justement de rompre le silence et de remettre chacun en face des responsabilités qu'il a prises dans cette difficile affaire. D'autres diront qu'il est téméraire de vouloir s'indigner des pratiques marocaines. Pourtant, il semble aujourd'hui qu'il devient suspect de ne rien dire sur les obstacles dressés par le Royaume du Maroc, opposé à un référendum démocratique.

Qu'on ne se méprenne pas. Les seules intentions des Collectifs européens pour un référendum libre et régulier sont de réaffirmer la règle du jeu établie dans le Plan de Paix, de débusquer les joueurs qui ne s'y soumettent pas, d'essayer de remettre la partie sur la voie du droit.

Les quatre points développés plus

haut posent au moins deux questions à la Communauté internationale. Jusqu'où le silence ne devient-il pas complicité ? Quelles mesures proposer pour redonner espoir dans le Plan de Paix ?

### LE SILENCE DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Aujourd'hui, la situation est trop grave pour qu'on puisse encore penser que le Maroc va appliquer le Plan de Paix sans qu'une pression très forte du Conseil de Sécurité ne soit exercée. On aurait pourtant tendance à croire que c'est le contraire qui se produit et on ne sait plus comment interpréter le silence de l'O.N.U et la courtoisie d'une partie des médias envers le Maroc malgré tous les obstacles qu'il dresse sur le chemin de la paix. Est-ce hors de propos de faire l'hypothèse que le Maroc ne veut pas de la paix de l'O.N.U (dont il ne connaît pas l'issue) mais qu'il veut dicter sa propre paix. Le dernier discours du roi, le 6 Novembre, à l'occasion du «16ème anniversaire de la marche verte» confirme cette hypothèse. En effet, il annonce sans ambiguïté que «l'administration du territoire nous appartient. La souveraineté est à nous

et tout fonctionnera sur nos ordres, conformément à nos lois et notre organisation».

Si le résultat du référendum est déjà décrété par une des parties, la présence des Nations-Unies, dans ce cas, ne sera-t-elle qu'un alibi pour la bonne conscience internationale ?

Malgré ces déclarations, les Collectifs européens de vigilance ne peuvent pas croire que le Maroc aurait le pouvoir de faire renoncer la Communauté internationale à des principes qui l'honorent. Cette opération devrait rester dans l'histoire de l'O.N.U comme une victoire du droit, une victoire de la volonté internationale mobilisée pour rendre justice à un peuple en lui permettant d'exercer librement son droit à l'autodétermination.

### LES OBSERVATEURS INDÉPENDANTS, GARANTIE POUR UN RÉFÉRENDUM LIBRE ET RÉGULIER

Dans plusieurs pays, en Namibie même alors qu'ils n'étaient pas prévus dans le Plan de Paix, les observateurs indépendants ont été les témoins du geste civique des citoyens. Pour le référendum au Sahara Occidental, les Collectifs européens ont la

même exigence. Ce n'est pas par manque de confiance en l'O.N.U, comme le dit le Maroc, qu'ils ont la ferme intention d'envoyer des observateurs au Sahara Occidental mais parce qu'ils savent que seule une collaboration entre diverses forces mettant en commun leurs compétences et leur bonne volonté peut aider la population à se rendre aux urnes en toute confiance.

Après 16 ans d'administration marocaine, d'occupation, de répression, de manque de libertés de déplacement et d'expression, il faut du temps pour que des hommes et des femmes se sentent assez forts pour choisir leur destin dans le secret des urnes sans qu'ils sentent jusque dans leur chair, la crainte et la peur de ne pas se soumettre aux injonctions de l'occupant. C'est pourquoi la présence au Sahara Occidental des nombreux observateurs indépendants qui se sont déjà annoncés auprès des Collectifs de vigilance doit aider au bon déroulement de ce référendum.

Enfin, la réunion européenne pour un référendum libre et régulier au Sahara Occidental lance un appel urgent au Conseil de Sécurité.

Genève, le 12 Novembre 1991

## APPEL AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

*Au regard des difficultés constatées dans l'application du Plan de Paix, contenu dans la résolution 690 de l'O.N.U, la Réunion européenne des Collectifs de vigilance pour un référendum libre et régulier au Sahara Occidental lance un appel urgent au Conseil de Sécurité.*

*La Réunion dénonce auprès du Conseil de Sécurité les difficultés créées par le Maroc depuis la proclamation du cessez-le-feu, le 6 Septembre 1991, et l'invite instamment à prendre les mesures claires et contraignantes qui s'imposent. Elle l'appelle à faire respecter et la lettre et l'esprit du Plan de Paix, conformément aux décisions qu'il a prises au nom de la communauté internationale. Elle estime que pour que le référendum atteigne son objectif qui est de mettre définitivement fin à la situation de belligérance, il est indispensable qu'il se déroule dans des conditions irréprochables afin que son résultat ne puisse être contesté par aucune des*

*parties en cause.*

*Vivement inquiète de l'absence de garanties et du flou qui entourent l'évolution du Plan de Paix, la Réunion appelle le Conseil de Sécurité à faire respecter toutes les dispositions du Plan de Paix concernant le jour J.*

*La Réunion rappelle, entre autres, que les parties en cause se sont mises d'accord pour que les listes électorales soient établies en fonction des résultats du recensement espagnol de 1974.*

*Très préoccupée par les violations répétées des droits de l'homme dans la partie du Sahara Occidental contrôlée par le Maroc, la Réunion appelle le Conseil de Sécurité à exiger du Maroc la libération de tous les disparus sahraouis toujours détenus sans jugement et dont plusieurs figurent sur les listes électorales. Par ailleurs, elle appelle le Conseil de Sécurité à exiger du*

*Maroc l'arrêt des déplacements de populations du Maroc au Sahara Occidental et le rapatriement des nouveaux colons.*

*Tenant compte du fait que, selon les propres termes du Plan de Paix, l'organisation et le contrôle du référendum relèvent de l'entière et exclusive responsabilité des Nations-Unies, la Réunion informe le Conseil de Sécurité de sa détermination d'envoyer immédiatement des observateurs indépendants pour être les témoins impartiaux de la mise en application du Plan de Paix.*

*La Réunion européenne pour un référendum libre et régulier au Sahara Occidental, consciente de l'énorme responsabilité qui est la leur, attend des pays membres du Conseil de Sécurité qu'ils considèrent l'urgence de cet appel et qu'ils prennent les décisions justes et indispensables pour sauver l'application du Plan de Paix.*



## En France, de nombreuses interventions en faveur de l'application du Plan de Paix

### QUESTION ÉCRITE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Monsieur Robert MONDARGENT attire l'attention de M. le Ministre des Affaires Étrangères sur les graves risques de blocage du processus de paix engagé au Sahara Occidental.

En effet, le référendum d'autodétermination prévu début 1992 sous l'égide de l'O.N.U pourrait ne pas avoir lieu faute d'électeurs reconnus par les deux parties en conflit. Alors que l'accord conclu en août 1988 entre le Maroc et le Front Polisario acceptait «comme base» pour les listes électorales à établir le recensement espagnol de 1974, fixant à 74 000 le nombre de sahraouis de l'ex-colonie, Rabat aujourd'hui cherche à les élargir aux sahraouis non-recensés «pour avoir dû fuir la répression coloniale». La liste présentée par le Maroc compte 120 000 électeurs supplémentaires. Or le Polisario vient de déclarer que toute modification du corps électoral pourrait bloquer le processus. D'autre part, selon les informations parues dans la presse suisse, les autorités marocaines ont pris une série de mesures hypothéquant les conditions de déroulement d'un référendum libre.

Il lui demande de prendre d'urgence les initiatives nécessaires afin de sauvegarder le Plan de Paix et son application juste et impartiale au Sahara Occidental;

### QUESTION ÉCRITE AU SÉNAT

Sénat, Première session ordinaire de 1991-1992. Séance du Vendredi 8 Novembre 1991

### BON DÉROULEMENT DU RÉFÉRENDUM D'AUTODÉTERMINATION CONCERNANT LE PEUPLE SAHRAOUI

Monsieur le président, M. Robert VIZET tient à faire part de ses inquiétudes à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, quant à l'entrée massive de citoyens marocains sur les territoires du Sahara

Occidental, à l'approche du référendum d'autodétermination concernant le peuple sahraoui. Les transferts de populations observés risquant de fausser le résultat du référendum précité, il lui demande de bien vouloir lui préciser les démarches entreprises par le Gouvernement français auprès du roi Hassan II pour faire respecter le plan de paix et assurer les conditions incontestables d'un déroulement régulier du référendum d'autodétermination présidant à l'avenir des populations des territoires concernés. (N°373).

### La parole est à Mme le ministre. Mme Catherine TASCIA, ministre délégué à la francophonie.

Monsieur le sénateur, le Gouvernement a eu connaissance des mouvements de populations auxquels vous faites référence. Leur ampleur exacte reste difficile à évaluer avec précision, mais le nombre de ces candidats au référendum pourrait effectivement atteindre plusieurs dizaines de milliers de personnes.

Leur présence au Sahara Occidental ne leur confère, en tout état de cause, et quel que soit leur nombre, aucun droit automatique à prendre part au futur scrutin d'autodétermination. En effet, la commission d'identification des Nations-Unies, présente au Sahara, enregistra les demandes individuelles d'inscription sur les listes électorales pour, ensuite, statuer définitivement lorsque les critères d'identification auront fait l'objet d'un accord entre les parties au conflit et le secrétaire général de l'O.N.U.

La France est, comme les autres membres du Conseil de Sécurité, très attachée à ce que l'établissement des listes électorales s'opère sous le strict contrôle des Nations-Unies. Cette opération délicate conditionne, en effet, le bon déroulement des futures opérations référendaires et la crédibilité de leur résultat.

La France a dépêché trente observateurs militaires sur place pour parti-

ciper à la mission de surveillance du cessez-le-feu instauré le 6 Septembre. Elle s'est engagée à financer, sur la base d'une contribution volontaire, une partie des opérations de rapatriement des sahraouis de l'extérieur. Elle continuera à apporter tout son soutien au processus mis en place par les Nations-Unies et dans le cadre duquel elle inscrit, dans cette région du monde, son action pour la paix.

### M. Charles PISTRE, député du Tarn et président du groupement d'études «Connaissance du Sahara Occidental» s'adresse à M. PEREZ DE CUELLAR

Monsieur le Secrétaire Général, Il semblerait, d'après des informations concordantes, que les critères, qui avaient été arrêtés pour la détermination du corps électoral ayant droit de vote au référendum sur le SAHARA OCCIDENTAL soient en passe d'être remis en cause.

Cette éventualité appelle plusieurs remarques :

Dès lors que le processus a été engagé sur des bases acceptées de part et d'autre (c'est-à-dire le recensement fait sous l'autorité espagnole en 1974), il n'est pas envisageable d'en changer sous peine d'en faire disparaître le caractère «juste et indiscutable». Le soupçon d'une abdication de l'O.N.U face aux pressions du Maroc recevrait là confirmation non déguisée et non contestable.

Elle s'ajouterait aux informations diffusées par la presse internationale «The Independant» par exemple le 15 Novembre, qui a indiqué que le comportement douteux d'officiels de l'O.N.U, sympathisants du Maroc aurait permis au gouvernement de ce pays d'avoir communication d'informations confidentielles fournies par le FRONT POLISARIO

8 Novembre 1991

(disquettes donnant la liste des sahraouis décédés inscrits sur la liste de référence espagnole).

La remise en cause de l'accord acquis entre les parties sahraouie et marocaine sur la constitution de la liste des électeurs changerait de facto le référendum d'autodétermination en référendum de confirmation de la citoyenneté marocaine du peuple sahraoui. L'augmentation du nombre de votants potentiels se ferait en effet sur les propositions du Maroc, qui trouverait là des «Sahraouis» installés au Maroc éventuellement «envoyés» au Sahara Occidental et contrôlés par lui.

Ce changement artificiel pour obtenir un résultat, en toute hypothèse favorable à une des parties en présence, remettrait en cause la crédibilité de l'O.N.U.

Monsieur le Secrétaire Général, il est impossible d'imaginer que le peuple du dernier pays encore inscrit comme

devant être décolonisé puisse être placé dans l'impossibilité de se prononcer selon les modalités retenues avant le début du processus référendaire. La paix fragile, pour l'instant réduite à un cessez-le-feu, ne pourrait qu'en être la première victime, et avec elle, la stabilité du Maghreb.

Je souhaite qu'on puisse en revenir à l'accord qui avait été souscrit par les parties du conflit et qui avait eu l'aval du Conseil de Sécurité : l'attention de nombreux responsables aiguisée par les diverses interventions de l'O.N.U. en faveur du Droit des Hommes et du Droit des Peuples, sera sans doute particulièrement forte pour que le principe d'autodétermination puisse être appliqué dans de bonnes conditions.

C'est d'autant plus évident que les mouvements de libération des peuples tenus sous le joug de gouvernements autoritaires en Europe, abou-

tissent à la création d'Etats indépendants après un vote des populations concernées.

Espérant que l'action de l'O.N.U. puisse se poursuivre dans les limites et dans les conditions fixées par le Conseil de Sécurité, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma haute considération.

**Charles PISTRE**

*Président du groupe d'Etudes sur le Sahara Occidental. Vice-Président Commission Affaires Etrangères Assemblée Nationale*

**Enfin, il apparait important, au regard des déclarations des gouvernements occidentaux qui ont suivi les évènements du Golfe, que la communauté internationale ne laisse pas, une fois de plus, s'appliquer la loi du plus fort.**

---

## Communiqué de presse du collectif de vigilance

Le Collectif de Vigilance constitué dans la perspective du référendum au Sahara Occidental exprime sa profonde inquiétude devant la démission de Monsieur MANZ, représentant spécial du Secrétaire Général de l'O.N.U. au Sahara Occidental, devant le retard apporté à l'application du Plan de Paix, et devant les graves incertitudes qui pèsent sur la tenue du référendum.

Le Collectif s'élève contre toute proposition de modification du Plan de Paix tel qu'il a été approuvé par les deux parties le 30 Août 1988.

Il proteste vigoureusement contre l'attitude de ceux, quels qu'ils soient, qui tenteraient de pervertir le projet par une modification des critères d'identification des électeurs sahraouis qui ont été fixés dans ce Plan de Paix.

Il rappelle que les parties en conflit ont accepté que l'organisation et le contrôle du référendum soient de l'entière et exclusive responsabilité de l'Organisation des Nations Unies, mais que cette acceptation est conditionnée par le fait que «n'auront le droit de voter que les personnes dont

le nom figurait sur les listes de recensement de 1974 et celles qui parviendront à convaincre la Commission d'identification que, bien que sahraouies, elles n'avaient pas été recensées en 1974» (rapport du Secrétaire Général de l'O.N.U. du 19 Avril 1991), que ces éléments sont d'interprétation stricte.

Il rappelle que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, dans le cadre de la décolonisation, est un acquis fondamental de la Charte des Nations Unies ; que les modifications que le Maroc tente d'imposer à la composition du peuple sahraoui depuis plus de 15 ans ne peuvent être acceptées et sont contraires aux principes du droit international ; que ces principes conduisent sans hésitation à considérer la présence des troupes marocaines sur le territoire de l'ancienne colonie espagnole comme une occupation militaire ; que s'applique alors le principe énoncé dans la convention de Genève du 12 Août 1949 (article 49, dernier paragraphe) aux termes duquel la puissance occupante ne pourra procéder au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle ; que c'est par

accord entre les parties en présence que le Plan de Paix a été élaboré ; que ce principe est la base même du règlement pacifique des conflits ; que toute tentative de modification unilatérale entacherait la procédure en cours et la condamnerait à l'échec.

Par ailleurs, le Collectif souligne que l'Organisation de l'Unité Africaine, co-responsable avec l'O.N.U. de la mise en oeuvre du Plan de Paix, déclare dans un communiqué de son secrétariat général en date du 23 décembre 1991, que «tout changement ou modification apporté au Plan de Paix accepté par les parties au conflit serait préjudiciable au processus ainsi qu'à l'organisation d'un référendum d'autodétermination du peuple sahraoui juste et équitable».

Le Collectif demande instamment aux membres du Conseil de Sécurité, et plus particulièrement au Gouvernement français, d'être intransigeants quant à une application du Plan de Paix strictement conforme au projet initial qui a fait naître l'espoir d'un règlement de cette question.

*Paris, le 26 Décembre 1991*



# Un député européen interdit de visite au Sahara Occidental par le Maroc

Strasbourg (CEE), 19 Novembre (AFP)

Le Président de la commission du Développement et de la Coopération au Parlement européen, le député socialiste français Henri SABY a protesté mardi à Strasbourg contre le refus des autorités marocaines de le laisser se rendre au Sahara Occidental.

A l'issue d'une visite en Mauritanie, la semaine dernière, le député avait décidé de se rendre, accompagné d'une équipe de télévision française FR3, à El Ayoun, au Sahara Occidental, afin d'examiner la mise en place de la MINURSO (Mission des

Nations-Unies pour le référendum au Sahara Occidental). Les autorités marocaines avaient autorisé ce voyage, selon M. SABY, lors de son passage à Casablanca le 9 Novembre, alors qu'il se rendait à Nouakchott.

«Le mercredi 13, à notre arrivée à Casablanca, nous avons été invités par les autorités à nous rendre à Marrakech pour rencontrer des personnalités marocaines», a poursuivi M. SABY, qui a accepté à condition de pouvoir partir le lendemain soir pour El Ayoun.

Après une soirée où il raconte avoir «été attaqué de manière violente et critiqué comme étant hostile au Maroc», M. SABY et le reste du groupe ont passé la journée du 14 à rencontrer des parlementaires marocains, soumis «à un feu inquisitorial de questions».

«A la fin, les autorités m'ont signifié qu'il me serait impossible de me rendre à El Ayoun, expliquant que ce serait une exception puisque personne ne peut y aller», a ajouté M. SABY, qui, «révolté», a pris le premier avion pour regagner Bruxelles.

## COLLECTIF DE VIGILANCE

- |   |   |
|---|---|
| - ACAT (Association des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture) | - FONDATION JEAN JAURES   |
| - Association Française des Juristes Démocrates                   | - FRANCE-LIBERTES   |
| - AVRE (Association pour les Victimes de la Répression en Exil)   | - LICRA (Ligue contre le Racisme et l'Antisémitisme)                    |
| - CIMADE  | - LDH (Ligue des Droits de l'Homme)                                     |
| - COMITE DE DEFENSE DES LIBERTÉS EN FRANCE ET DANS LE MONDE       | - MEDECINS DU MONDE   |
| - COMMISSION FRANCAISE JUSTICE ET PAIX                            | - MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples) |
| - FIDH (Fédération Internationale des Droits de l'Homme)          | - NDH (Nouveaux Droits de l'Homme)                                      |
|   | - SOS RACISME   |
|   | - TERRE DES HOMMES FRANCE   |

## Une expo à votre disposition.

Pour élargir la connaissance du problème du Sahara Occidental, vous pouvez louer une exposition :

**LA RASD, 15 ANS**

20 panneaux de 120x80 et présentant de très beaux documents (photos de 1976 à 1991) et des textes clairs et précis permettant une approche rigoureuse de la question du Sahara Occidental.

*N'hésitez pas à nous contacter au (16) 43.21.15.46 pour connaître les modalités pratiques de location.*

## DES ACTIONS TOUS AZIMUTS

### VERS LE SUD

Le Groupe Afrique Marseille et Solidarité sans Frontières (Cuges les Pins) ont constitué un comité départemental pour l'application du Plan de Paix au Sahara Occidental, réunissant de nombreuses associations humanitaires et de défense des Droits de l'Homme du département des Bouches-du-Rhône.

Le Jeudi 5 Décembre, le comité invitait à la projection du film «Goulili. Dis-moi ma soeur» à l'Institut de l'Image - Espace MEJANES à Aix en Provence.

Une centaine de personnes a répondu à l'invitation du comité départemental des Bouches-du-Rhône pour l'application du Plan de Paix au Sahara Occidental, ce jeudi 5 Décembre 1991 à Aix-en-Provence. Christiane PERREGAUX ayant été retenue à Genève, le débat a donc porté davantage sur le conflit au Sahara Occidental que sur la femme sahraouie. Baba SAYED a longuement parlé du Plan de Paix, de la position du Polisario, des difficultés pour la MINURSO à se déployer en territoire saharien et des multiples violations du Maroc à l'application du Plan de Paix.

Les membres du comité ont distribué au public une traduction d'un article du journal britannique «The Independent» prouvant que le roi du Maroc avait acheté de hauts fonctionnaires de l'O.N.U afin d'obtenir une disquette concernant les votants sahraouis. Une pétition adressée à M. PEREZ DE CUELLAR a circulé pour l'application du Plan de Paix au Sahara Occidental. Le comité a recueilli beaucoup de signatures.

Le public était très varié à l'image du comité des Bouches-du-Rhône. On notait la présence de Raymond JEAN, écrivain et universitaire. Les étudiants mauritaniens ont officiellement affirmé leur solidarité au peuple sahraoui tandis que des amis marocains ont signalé leur présence discrètement. On comprend pourquoi. Qu'ils soient remerciés de leur présence et de leur courage.

D. DUPONT  
Pour le comité.

### ASSOCIATION DES AMIS DE LA RASD DU TARN

- Etait présente à la conférence européenne de soutien au Peuple Sahraoui  
- Prépare son assemblée générale pour janvier.

### ASSOCIATION DES AMIS DE LA RASD DU VAL DE MARNE

- A constitué un comité de soutien pour l'application du Plan de Paix au Sahara Occidental  
- Prépare une réunion en janvier-février, en étroite coopération avec le Conseil Général du Val de Marne (exposition et soirée débat).

### LE COMITÉ DE LA SARTHE DES AMIS DE LA RASD

- A beaucoup travaillé pour accueillir la conférence européenne de soutien au Peuple Sahraoui  
- Se réjouit de fêter très bientôt avec la ville du Mans les 10 années du jumelage Le Mans-Haouza (10 Janvier 1992)  
- Est très attentif au bon déroulement de la formation des deux institutrices sahraouies Fala et Zohra à l'IUFM du Mans et à l'Université du Maine.

### AU HAVRE

- Le comité «Un camion-citerne pour les Sahraouis Le Havre-La Guerra» multiplie les initiatives :

#### \* En novembre, un concert :

Il y a un an, 15 associations locales ont créé un comité de soutien «UN CAMION-CITERNE POUR LES SAHRAOUI» dont le but est de réunir les fonds nécessaires à l'achat d'un camion qui sera offert à la Daira (commune) de LAGUERRA, pour transporter l'eau potable qui se situe à 50 kms du campement.

En venant applaudir LES ORCHESTRES D'HARMONIE JUNIOR ET SENIOR DE LA VILLE DU HA-

VRE, LE SAMEDI 30 NOVEMBRE 1991, A 20 H 30,

AU THEATRE DE L'HOTEL DE VILLE, vous nous aiderez à atteindre notre objectif et à livrer ce véhicule dans les meilleurs délais.

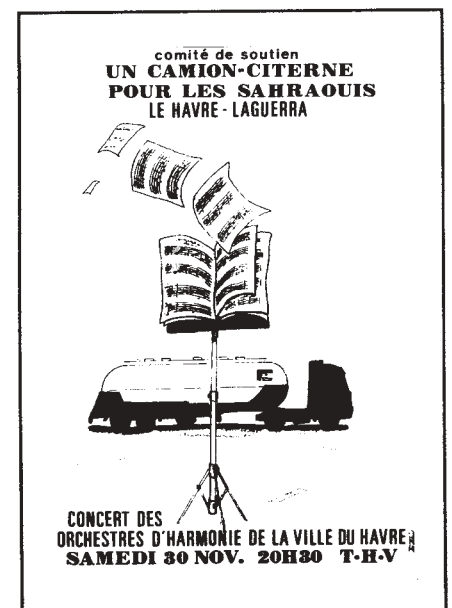
#### \* En janvier :

Une délégation du Havre emmènera le camion-citerne jusqu'à Tindouf.

Extraits du Havre-Libre - 20 décembre 1991 -

Des mini-camions citernes pour la hotte du Père Noël .

«Cette action humanitaire, rappelons-le, a débuté il y a un peu plus d'un an, lorsqu'une délégation havraise s'était rendue dans le désert algérien, à la rencontre des réfugiés sahraouis. Unanimité au Conseil Municipal. Cette entreprise est en passe d'être menée à bien, avec l'aide de sponsors, notamment la SAVIH, qui a consenti une énorme ristourne sur le prix du véhicule, grâce à la subvention de 100 000 F de la ville du Havre (votée cette semaine avec une belle unanimité par le Conseil Municipal), mais grâce également à la générosité de nombreux Havrais qui ont acheté des milliers de petits camions-jouets, copies presque conformes du poids lourd. Par 35 à 40° à l'ombre, l'eau à La Guerra ne peut pas faire défaut. Le Havre-Libre qui soutient cette action humanitaire, espère que ses lecteurs, auront le geste qui sauvera ce peuple





.chassé de son pays, d'abord par la colonisation espagnole, ensuite par la convoitise des autorités marocaines. Le référendum qui était promis aux exilés sahraouis pour le début 92 sera vraisemblablement repoussé de plusieurs mois. Leur autodétermination apparait actuellement fort aléatoire, malgré la présence sur le terrain des observateurs des Nations-Unies.»

Simone  
FOURDRINOY

### AUX ULIS

Monsieur LORIDANT, sénateur-maire et les cinq maires des villes jumelées, invitent élus de villes et parlementaires français à une rencontre pour l'application du Plan de

**RENCONTRE DES AMIS DU  
PEUPLE SAHRAOUI**

**Samedi 18 janvier 1992 de 14h30 à 18h**  
Mairie des Ulis - Salle du Conseil

*"Mon pays n'est pas un rêve  
Il est l'abri du monde  
Et chaque jour dans le  
sursaut de l'aube  
Le soleil nous enseigne la  
paix.  
Mon pays a des noms  
fabuleux  
Il s'appelle Saghia El Hamra,  
Tiris As Sahara".*

*Djamila Olivesi*



Paix au Sahara Occidental. Cette rencontre se tiendra le samedi 18 Janvier 1992, à partir de 14 H 30 dans la salle du Conseil Municipal des Ulis.

### A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Le Collectif de vigilance et l'intergroupe parlementaire «Connaissance du Sahara Occidental» organisent un colloque qui se tiendra le 22 janvier 1992 de 9h30 à 13 heures

«Le processus référendaire au Sahara Occidental, le rôle des observateurs».

### MÉDECINS DU MONDE

Reçu un compte-rendu de l'association Médecins du Monde de retour de mission dans les camps de réfugiés sahraouis en novembre 91 (à noter que l'association Médecins du Monde est membre du Collectif de Vigilance).

## ADHÉSION 92

- Vous souhaitez être informé très régulièrement
- Vous souhaitez comprendre ce qui se passe au Sahara Occidental et au Maghreb
- Vous souhaitez soutenir le combat du Peuple Sahraoui pour son indépendance et son développement

***Renouvelez votre adhésion à l'Association des Amis de la RASD  
Devenez un ami de la RASD.***

Nom : ..... Prénom : ..... Profession : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Cotisation et abonnement à Sahara : 100 F

Cotisation de soutien : ..... 200 F Membre donateur : .....500 F

*Bulletin à découper et à retourner accompagné de votre règlement à l'ordre de l'Association des Amis de la RASD (CCP 19 303 94 K PARIS - BP 244 - 75227 PARIS CEDEX 05).*

*Ou si vous le préférez à votre comité local si il en existe un dans votre région. Pour le savoir n'hésitez pas à nous contacter*

**A tous nos adhérents, lecteurs et amis,  
l'Association des Amis de la RASD  
présente ses meilleurs voeux**

**26.08.91** : Le secrétaire général de l'O.N.U se déclare profondément préoccupé par les récentes opérations militaires marocaines au Sahara Occidental.

**26.08.91** : A Paris, le collectif de vigilance sur le Sahara Occidental demande à la communauté internationale de venir en aide aux populations civiles sahraouies fuyant devant les troupes marocaines. Le collectif lance un appel demandant l'arrêt des combats.

**28.08.91** : La ville de Tifariti au Sahara Occidental a été détruite et ses points d'eau empoisonnés par les troupes marocaines annonce le Front Polisario.

**31.08.91** : Deux navires de l'O.N.U sont empêchés d'accostage par le Maroc au port d'El Ayoun, capitale du Sahara Occidental. Ces deux navires font partie de la MINURSO.

**6.09.91** : A El Ayoun, le général canadien A. ROY à la tête d'une unité avancée de la MINURSO proclame le cessez-le-feu au Sahara Occidental, le Front Polisario faisant de même.

**9.09.91** : Des éléments de la MINURSO arrivent à Bir Lahlou et Tifariti, villes du Sahara Occidental.

**12.09.91** : 210 observateurs militaires et civils de la MINURSO sont opérationnels au Sahara Occidental.

**12.09.91** : Le Parlement Européen décide d'envoyer une délégation d'observateurs pour suivre le processus référendaire dont la phase finale est prévue pour le premier trimestre 1992.

**26.09.91** : 25 000 marocains sont arrivés au Sahara Occidental dans le but de mettre en péril le processus référendaire de l'O.N.U affirme le Front Polisario. Le quotidien marocain «Le matin du Sahara» indique que des centaines de tentes ont accueilli à El Ayoun les premiers hôtes venus de Goulimine et de Tan-Tan, villes marocaines.

**26.09.91** : Le roi HASSAN II effectue un voyage officiel aux Etats-Unis, le précédent datant de 1982. A l'occasion de ce voyage et de la rencontre du président G. BUSH et du roi HASSAN II, le président BUSH déclare que les U.S.A sont en accord avec le plan de l'O.N.U pour l'organisation d'un référendum au Sahara Occidental.

**9.10.91** : A Strasbourg, au Parlement Européen, deux marocains dont un membre de l'ambassade sont pris en flagrant délit de vol de documents appartenant à Mme B. SIMMONS, député allemand, présidente de l'intergroupe «Paix pour le Peuple Sahraoui» au Parlement Européen.

**13.10.91** : Au Mans en France, la 17ème conférence européenne de coordination du soutien au Peuple Sahraoui réunissant des représentants de 12 pays se préoccupe des multiples obstacles dressés par le Maroc dans le déroulement du processus référendaire au Sahara Occidental.

**17.10.91** : Le Front Polisario déplore que seuls 250 observateurs de la MINURSO sur les 2 900 prévus soient déployés au Sahara Occidental. Le Front

Polisario attend toujours l'installation du représentant spécial de l'O.N.U pour le Sahara Occidental et exige le départ immédiat des marocains récemment transportés au Sahara Occidental. D'autre part, il rejette tout changement dans la définition des critères d'identification des membres de la liste électorale.

**12.11.91** : Des associations de neuf pays d'Europe, dont la Fondation France-Libertés, réunies à Genève lancent un appel urgent au Conseil de Sécurité de l'O.N.U pour qu'il sauve le Plan de Paix. Le Maroc empêche le déploiement normal sur place de la MINURSO et développe une politique de répression des sahraouis au Sahara Occidental déclare M.L. MOUTINOT, porte-parole des associations.

**19.11.91** : M. SABY, président de la commission du développement et de la coopération au Parlement Européen, après une visite en Mauritanie, se voit signifier l'interdiction par les autorités marocaines de se rendre à El Ayoun, capitale du Sahara Occidental.

**22.11.91** : Des fichiers enregistrés sur disquettes, relatifs au recensement de 1974 et remis par le Front Polisario à la MINURSO ont été transmis frauduleusement au Maroc par des fonctionnaires peu scrupuleux de l'O.N.U. Information dont a fait état la presse anglo-saxonne et confirmée de source diplomatique.

**20.12.91** : Démission de Johannès MANZ, représentant spécial de l'O.N.U.

P. RICHE

*De nos amis suisses : Sourire quand même ...*

«Le Monde» 11 Octobre 1991

### Espionnage marocain au Parlement Européen

#### PRIS LA MAIN DANS LA CANTINE

Strasbourg (Communautés européennes) de notre correspondant.

Alerte à l'espionnage, mercredi 9 Octobre, à Strasbourg, dans les locaux du Parlement Européen. Une collaboratrice de la parlementaire sociale-démocrate allemande, Mme Barbara SIMONS, a surpris l'attaché de l'ambassade du Maroc à Paris en train de plonger la main dans une de ces fameuses cantines qui suivent les députés dans leurs pérégrinations entre Bruxelles, Luxembourg et la capitale alsacienne. Le diplomate marocain avait déjà saisi un échange

de lettres entre Mme SIMONS et le secrétaire général de l'O.N.U au sujet de la situation au Sahara Occidental.

Niant les faits, l'attaché d'ambassade a été relâché ainsi que son complice qui faisait le guet. Ce dernier faisait partie d'une délégation de dix personnes admise dans l'enceinte du Parlement pour représenter l'opposition marocaine, alors que M. Abraham SERFATY, récemment libéré et expulsé du Maroc, se trouvait, ce jour-là, au Palais de l'Europe... La présidence du Parlement va protester auprès du gouvernement de Rabat

M.S. 18 Octobre 1991

#### UN GOLF AU SAHARA

M. Driss BASRI, ministre marocain de l'intérieur et de l'information, a annoncé, mardi 15 Octobre, qu'un parcours de golf allait être construit à Laayoune, principale ville du Sahara Occidental, à l'intention des observateurs de l'O.N.U chargés de superviser le cessez-le-feu avec le Front Polisario et le référendum d'autodétermination prévu au début de 1992.

Les Nations-Unies doivent déployer quelque trois mille hommes, civils et militaires. Mais, pour l'heure, un dixième à peine de cet effectif l'a été, le Maroc s'opposant à la mise en place complète de ce dispositif aussi longtemps que n'aura pas été résolue la délicate question de «l'identification» des votants.